

Côtes d'Armor

Coûts des Services Gîtes de France

Accompagnement de votre projet

- > Visite conseil : 100 €

Cotisation annuelle

Adhésion à l'association départementale des Gîtes de France

- > L'adhésion est constituée :
 - d'une cotisation par propriétaire à 150€ / an
 - d'une cotisation par hébergement à 30 € / an

ex

Vous êtes propriétaire de :	Cotis. prop.	Cotis. hbgt	vous paierez (total / an)	+ Contribut. SACEM
1 gîte	150€	30€	180€	37,04€
1 maison d'hôtes	150€	30€	180€	37,04€
1 gîte + 1 maison d'hôtes	150€	30€ X 2	210€	74,08€
2 gîtes	150€	30€ X 2	210€	74,08€
3 gîtes	150€	30€ X 3	240€	111,12€
3 gîtes + 1 maison d'hôtes	150€	30€ X 4	270€	148,16€

Contribution SACEM

- > Application du forfait réduit unique « centralisé », Spécial Gîtes de France, soit 37.04€ / an par hébergement (au lieu de 223.97€), reversés à la SACEM

Classement Officiel Meublés de Tourisme pour les gîtes (facultatif)

L'association des Gîtes de France est un organisme accrédité par l'Etat pour la procédure de classement en meublé de tourisme.

Ce dernier permet aux propriétaires de bénéficier d'avantages fiscaux (abattement majoré dans le cadre du Micro-BIC - loi de finances en cours-, cotisations sociales minorées au-delà de 23 000€ de chiffre d'affaires, meilleure lisibilité de la taxe de séjour). Il est valable 5 ans.

- > Le classement meublé est facturé 160€, il est valable 5 ans (Tarif adhérent Gîtes de France : 100€)

Commission sur les ventes

- > La commission appliquée par les Gîtes de France s'élève à 10% TTC.

